

Bureau du 8 juillet 2002

Décision n° B-2002-0722

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Quartier Mermoz nord - Réalisation d'un programme de petits travaux pour l'amélioration de l'espace central - Fonds de concours à l'Opac du Grand Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent projet de décision au Bureau concerne le versement à l'Opac du Grand Lyon d'une participation de la Communauté urbaine de 22 410 € pour la réalisation d'un programme de petits travaux en vue de l'amélioration de l'espace central du quartier Mermoz nord à Lyon 8°.

Dans le cadre des opérations de développement social urbain engagées dans le quartier Mermoz, l'ensemble des partenaires du contrat de ville a souhaité mettre en œuvre une dynamique de requalification urbaine dans le secteur nord, à l'instar du projet urbain défini dans le sud.

A l'issue de l'étude de cadrage urbain réalisée en 1998, différentes orientations ont été proposées. Outre la nécessaire réhabilitation du parc de logements, les espaces extérieurs méritent d'être restructurés et améliorés. C'est dans ce cadre que la place des Commerces, en cours d'achèvement, a été requalifiée.

La prochaine opération concernera l'amélioration de l'espace central.

Cet espace mal cadré peut facilement évoluer pour devenir un lieu fédérateur de type parc, par son image verdoyante et valorisante pour le quartier. Son organisation actuelle mérite d'être confortée pour offrir un cadre lisible aux différents usages qui peuvent s'y développer tels que des espaces de jeux, de détente ou de rencontres.

Une première étape dans l'amélioration de cet espace central consistera, pour l'Opac du Grand Lyon, à réaliser un programme de petits travaux comprenant :

- l'installation d'un terrain multisport sur l'emplacement du terrain de basket,
- l'engazonnement de la place Rouge avec plantations d'arbustes et protections matérialisées par des barrières,
- la remise en état de propreté de l'espace en friche à l'emplacement de l'ancienne station-service.

Le coût global de ce programme de travaux est estimé à 137 204,11 € TTC, honoraires de maîtrise d'œuvre compris et sera financé comme suit :

- ville de Lyon	22 410,00 €
- Communauté urbaine	22 410,00 €
- Etat	22 867,35 €
- région Rhône-Alpes	53 357,16 €
- Opac du Grand Lyon	16 159,60 €

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve la réalisation, par l'Opac du Grand Lyon, d'un programme de travaux sur l'espace central du quartier Mermoz nord ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine pour un montant de 22 410 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer avec l'Opac du Grand Lyon la convention prévoyant le versement de ladite participation.

3° - La dépense correspondante sera imputée en fonctionnement sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 570 - fonction 824 - opération 0050.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,